

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 5

Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 5 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réservé à l'administration)
4.6.1.3 Exigences minimales auxquelles doivent se conformer les systèmes de détection électriques	- Suffisamment de détecteurs pour indiquer lorsqu'une personne non autorisée tente d'ouvrir la chambre forte ou le coffre-fort ou de déplacer ce dernier.			<input type="checkbox"/>
	- Un détecteur de fumée installé à l'intérieur de la chambre forte.			<input type="checkbox"/>
	- Système de détection qui signalera tout mouvement à l'intérieur de la chambre forte.			<input type="checkbox"/>
	- L'équipement de détection de la chambre forte ou du coffre-fort peut être branché sur le système de sécurité général de l'entrepôt. La surveillance des lignes doit être au moins de niveau « B ». La sécurité des lignes sera surveillée à partir d'un poste de contrôle.			<input type="checkbox"/>
	- Les boîtes de contrôle du système de sécurité seront placées à l'intérieur de la			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 5

Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 5 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	chambre forte et du coffre-fort.			
	- Lorsqu'on utilise un détecteur à capacitance pour un coffre-fort, on doit le placer à l'intérieur ou en dessous de celui-ci lorsque cela est possible. On peut également utiliser d'autres systèmes de détection équivalents.			<input type="checkbox"/>
4.6.1.4	Selon les normes, tous les circuits électriques des systèmes d'alarme, de l'équipement de sécurité, de l'éclairage, du téléphone, etc. doivent être conformes au code de l'électricité. Toutes les lignes qui pénètrent dans les murs, le plafond, ou le plancher doivent faire au moins un changement de direction à l'intérieur de la structure de la chambre forte. Les conduits seront coudés de manière à ce que le drainage se fasse vers l'extérieur. Le diamètre des conduits ne doit pas dépasser 3,8 cm (1 1/2 po).			<input type="checkbox"/>
4.6.1.5	Le cadre de sécurité, s'il s'agit d'une chambre forte, d'un coffre			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 5				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 5 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	-fort ou d'une cage, doit être placé à au moins 1 mètre (3 pi) de tout mur extérieur, s'il est situé au rez-de-chaussée, ou s'il est accessible par le toit. Le Bureau peut considérer que certaines conditions sont équivalentes à l'exigence relative à la distance de 1 mètre (3 pi). Il peut s'agir d'un autre immeuble à proximité du cadre de sécurité, de fossés, de pylônes de ciment, etc. Si la structure doit être placée contre un mur mitoyen avec les locaux d'une autre compagnie, l'exigence relatives à la distance de 1 mètre (3 pi) s'applique, quelle que soit la distance à laquelle elle se trouve par rapport au sol ou à la partie accessible du toit.			
4.6.1.6 Ventilation	Les ouvertures pour l'aération ou pour installer des climatiseurs ne sont pas autorisés si cela abaisse la sécurité globale de la chambre forte. Lorsqu'il sera nécessaire d'assurer la circulation d'air ou la climatisation, on exigera une des conditions suivantes :		<input type="checkbox"/>	

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 5

Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 5 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	<ul style="list-style-type: none"> - Les ouvertures doivent avoir un côté de 15 cm (6 po) ou moins et la surface totale de chacune ne doit pas dépasser 619 cm² (96 po²). 			<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture ou le conduit doit être protégé par une grille ou par des tiges d'armature en acier n° 5 (15 mm (5/8 po)) solidement fixées dans le mur à des distances de 15 cm (6 po) de centre à centre et renforcées horizontalement à tous les 40 cm (16 po) de centre à centre. 			<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> - Si on se sert d'une grille, celle-ci doit être constituée soit de tiges d'armature en acier n° 5 (15 mm (5/8 po)), fixées à des distances de 15 cm (6 po) de centre à centre et renforcées horizontalement à tous les 40 cm (16 po) de centre à centre, soit de métal déployé de 3,5 mm (calibre 10), soudés à un cadre métallique de 6 mm (1/4 			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 5				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 5 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	po), lui-même solidement fixé au mur.			
4.6.2.1	Blocs de ciment			
Murs	Blocs de béton lourd épais de 20 cm (8 po) et dont la cavité est remplie de mortier de type « M », renforcés de manière à répondre aux normes relatives aux structures, ou			<input type="checkbox"/>
	Béton coulé <ul style="list-style-type: none"> - Epaisseur de 15 cm (6 po) (20,7 MPa (3 000 lb/po²) minimum) - Renforcé de manière à répondre aux normes relatives aux structures. 			<input type="checkbox"/>
Plafond / Plancher	<ul style="list-style-type: none"> - Béton coulé d'une épaisseur de 15 cm (6 po) (20,7 MPa/3 000 lb/po²) minimum). - Renforcés de manière à répondre aux normes relatives aux structures. 			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 5				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 5 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
4.6.2.2 Porte	- Porte métallique creuse d'une épaisseur de 1,5 mm (calibre 16) avec un membre métallique de 1,9 mm (calibre 14).			<input type="checkbox"/>
	- Scellée ou bloquée à l'endroit de la gâche.			<input type="checkbox"/>
	- Le dispositif de verrouillage doit pénétrer dans le membre de porte au moins 1,25 cm ou être du type à pêne vertical.			<input type="checkbox"/>
	- La serrure ne doit pas être munie d'un système à clé maîtresse.			
	- Un membre de l'établissement sera responsable de la distribution des combinaison et des clés, et tiendra un registre à la disposition des inspecteurs de Santé Canada.			<input type="checkbox"/>
4.6.3.1	À ce niveau de sécurité, un coffre-fort à documents (à l'épreuve du feu) convient, pourvu qu'il soit			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 5				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 5 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	côté de classe A, B ou C (nouvelles cotes 350-4, 350-2, 350-1 respectivement) selon la nomenclature des Laboratoires des assureurs du Canada (ULC).			
4.6.3.3	Le coffre-fort peut être installé dans une pièce qui normalement est fermée à clé. (Voir 5.3.6 ci-après.) La pièce doit être équipée d'un détecteur qui émettra un signal lorsqu'il y aura tentative non autorisée d'ouverture de la porte. La pièce et la porte doivent répondre aux exigences indiquées à 4.4.2.2. et 4.4.3.2.			<input type="checkbox"/>
4.6.3.4	Un cadre de l'établissement sera responsable de la distribution des combinaisons et des clés, et tiendra un registre à la disposition des inspecteurs du département.			<input type="checkbox"/>
4.6.3.5	Si le coffre-fort est placé dans une cage en métal, au lieu d'une pièce fermée à clé, la cage devra répondre aux exigences indiquées à l'annexe D .			<input type="checkbox"/>
4.6.3.6	Le coffre-fort doit être fixé au plancher de manière qu'on ne puisse le déplacer sans en ouvrir la porte au préalable.			

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 5

Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 5 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
4.6.4.1	Seulement les produits finis trouvés dans l'annexe D peuvent être conservés dans un endroit grillagé. On trouvera à l'annexe D les critères auxquels doivent répondre la construction de la cage et l'équipement de détection électrique qu'elle comporte.			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 5				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 5 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
5.1.1.1 Cage	L'espace grillagé doit être situé à au moins 1 mètre (3 pi) du mur extérieur s'il est situé au rez-de-chaussée ou s'il est accessible par le toit. Comme le Bureau considère qu'un mur mitoyen avec les locaux d'une autre compagnie constitue un mur extérieur, on exige un espace libre de 1 mètre (3 pi). Le Bureau peut juger acceptable d'autres solutions équivalentes à cet espace libre de 1 mètre (3 pi) (voir les exemples cités au point 4.5.1.5).		<input type="checkbox"/>	
5.1.1.2	La zone grillagée devrait être située de préférence dans une pièce fermée à clé.		<input type="checkbox"/>	
5.1.1.3	Le système électrique de détection doit permettre de déceler tout mouvement non autorisé à l'intérieur de la cage.		<input type="checkbox"/>	
5.1.1.4	La porte ou la barrière de la cage doit être fermée au moyen d'un cadenas approuvé (voir l'annexe E) ou d'un dispositif équivalent.		<input type="checkbox"/>	

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 5				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 5 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réervé à l'administration)
5.1.2.1	Les murs et le plafond de l'espace grillagé seront faits d'un grillage d'acier laminé de 3,5 mm (calibre 10) ayant des ouvertures en losange de 2,5 cm x 5 cm (1 po x 2 po) et solidement attaché ensemble. Les murs doivent aller du plancher de charpente au plafond de charpente si le plancher et le plafond existants sont utilisés comme partie de la cage. La barrière ou la porte doivent offrir la même résistance à l'effraction que les murs et le plafond et être dotés de contacts de porte électriques.		<input type="checkbox"/>	